

COURS COLLECTIFS éligibles au DIF

(tarifs par personne, le bénéficiaire de la formation s'intégrant à un groupe de 6 personnes maximum constitué par nos soins)

Date du cours à choisir parmi une liste définie par PhotoProf)

Niveau 1 Sortez du mode Automatique !	Niveau 2 Lumière et Couleurs	Niveau 3 Paysages et Architecture	Niveau 3 Photos de Nuit	Niveau 3 Photo au Flash	Niveau 3 Macro- photographie	Niveau 3 Portrait avec Modèle	Niveau 3 Noir & Blanc	Niveau 3 Technique HDR	Niveau 3 Retouche photo
									
4 heures	4 heures	3 heures	3 heures	3 heures	3 heures	4 heures	3 heures	3 heures	4 heures
120€ HT	120€ HT	100€ HT	100€ HT	100€ HT	100€ HT	150€ HT	100€ HT	100€ HT	150€ HT
Disponible dans toute la France	Disponible dans toute la France	Disponible dans toute la France	Disponible dans toute la France	Paris uniquement	Paris uniquement	Paris uniquement	Paris uniquement	Paris uniquement	Paris uniquement
En extérieur	En extérieur	Extérieur + débriefing dans un café	Extérieur + débriefing dans un café	Extérieur + débriefing dans un café	En salle (vos locaux ou ceux de PhotoProf)				

Comment bénéficier du DIF chez PhotoProf ?

1. Évaluez le nombre d'heures de formation dont vous disposez.

Ce chiffre est généralement noté sur votre dernière fiche de paye. Il correspond en réalité à un budget que votre employeur (si vous êtes salarié) ou le Pôle Emploi (si vous êtes en recherche d'emploi) pourra investir dans votre formation professionnelle.

Généralement, le budget horaire est de 9€. Pour connaître le montant maximum du devis que votre employeur est susceptible d'accepter, faites donc le calcul suivant :

Nombre d'heures X 9 = Mon budget

2. Le DEVIS : Réfléchissez à votre projet et contactez-nous

Vos envies en tête, contactez notre Service Entreprises en écrivant à entreprises@photoprof.fr

ou en appelant le 01.84.24.00.24 du lundi au vendredi de 10h à 20h.

L'un de nos conseillers vous proposera un programme de formation adapté à vos besoins et à vos envies et vous transmettra un devis correspondant à votre budget de formation (voir étape 1). Charge à vous de le transmettre à votre employeur (Direction des Ressources Humaines ou Responsables de la Formation pour les grandes entreprises ; votre responsable si vous travaillez dans une PME).

Le « *Programme Détaillé de la Formation* »

Certaines entreprises réclament ce document de plusieurs pages détaillant les objectifs pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Nous vous transmettrons ce programme détaillant les modules mis en place selon votre demande.

3. Validation du devis

Votre employeur (ou le Pôle Emploi) dispose de 30 jours pour valider votre demande. Si elle est validée, il vous renverra une copie du devis signée à cet effet. Vous nous renverrez alors ce document, attestant du financement de votre formation dans les conditions définies par celui-ci.

4. La CONVENTION DE FORMATION TRIPARTITE

Dès réception du devis signé par votre employeur, nous rédigerons une Convention de Formation Tripartite figurant les dates des différents modules que vous avez choisis. Ceux-ci peuvent être collectifs ou privés selon votre demande, et ne sont pas nécessairement consécutifs. Différents cours peuvent ainsi être suivis à intervalles variables.

Cette convention de plusieurs pages sera à faire signer à votre employeur, à signer vous-même. Votre responsable de formation chez PhotoProf le signera également.

5. Ne reste plus qu'à profiter de votre formation !



AVANTAGES

UN COURS DE PHOTO ?

- Utile à la fois professionnellement et personnellement
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un emploi en rapport avec l'image pour en bénéficier

FLEXIBILITÉ

- Suivez un ou plusieurs modules de 3 à 4 heures chacun : votre programme personnalisé sera établi selon votre projet d'apprentissage
- Les modules peuvent être suivis en semaine comme le week-end
- Etablissez vous-même votre planning de formation en suivant les différents modules de manière consécutive (journées qui se suivent) ou non.

FINANCEMENT

- Lors d'une prise en charge de votre formation par votre employeur (ou le Pôle Emploi), vous n'avez rien à payer !

COURS PARTICULIERS ET COLLECTIFS

- Selon votre budget et votre demande, vous pouvez assister à vos différents modules de formation avec d'autres bénéficiaires d'un DIF ou en individuel. Dans ce second cas, le programme sera alors totalement adapté à vous.

Informations Pratiques

MATÉRIEL

- PhotoProf met à votre disposition tout le matériel photographique nécessaire (boîtier réflex, objectifs, flash, carte mémoire, trépied etc...) sans frais supplémentaires !

DÉLAI

- PhotoProf s'engage à vous apporter une réponse sous 24h.
En une journée, il est donc possible d'obtenir un devis et de le faire signer par votre employeur, d'obtenir la Convention de Formation et de fixer des dates pour le début de votre formation. N'hésitez donc pas à nous contacter dès aujourd'hui !

SUPPORTS DE COURS

- A l'issue de chaque demi-journée de formation, vous recevrez plusieurs supports de cours sous forme de livret(s) récapitulatif(s) et de vidéo-tutoriels

CHANGEZ DE DATES EN CAS D'IMPRÉVU

- En cas de financement par un DIF, la modification de votre inscription est gratuite.

